

FONDS DE SOUTIEN

backline !

Introduction

- * Le Fonds backline! sert à la promotion des groupes luxembourgeois de musiques amplifiées au niveau local et au niveau international. Le Fonds n'est en principe pas destiné aux groupes ou artistes en début de carrière. Seront considérées principalement les demandes des groupes ou artistes de qualité élevée, d'une certaine réputation et ayant la volonté manifeste de développer leur carrière au-delà du simple statut d'amateurisme en démontrant un développement exemplaire au niveau de leur carrière artistique et du travail promotionnel en rapport avec leur projet.
- * L'adhésion comme membre de l'a.s.b.l. backline! est souhaitable mais ne dispose pas du pouvoir d'influence sur les décisions du Conseil d'Administration de l'a.s.b.l. backline!.
- * Un Fonds initial d'un montant global de 10.000 Euros sera sous la tutelle exclusive de l'a.s.b.l. backline!.
- * Le Fonds s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel (2002-2006) 'Réseau des Musiques Amplifiées'.
- * Le Fonds de Soutien (appelé ci-après F.D.S.) touche toutes les musiques actuelles amplifiées et contemporaines, sont exclus les orchestres de spectacles.

Chaque demande de subside est à adresser à:

***backline ! asbl
Fonds de Soutien
B.P. 68
L-8301 Cap***

Les différents Fonds

- a. Fonds de déplacement à l'étranger (tourné promotionnelle)
- b. Fonds à la production de CD de compilation
- c. Fonds à l'organisation

a) Fonds de déplacement à l'étranger (tourné promotionnelle)

Conditions:

1. le subside ne peut dépasser 750 Euros par projet
2. la tournée doit avoir un cadre international, des déplacements locaux ne seront pas soutenus
3. l'objectif du concert peut être un concert unique ou comme première partie d'un autre groupe
4. la tournée / les concerts doivent être présentés aux responsables de l'a.s.b.l. backline! en envoyant un dossier de présentation, un budget détaillé prévisionnel et un plan promotionnel
5. le paiement sera effectué après la tournée sur présentation de factures et d'autres documents justificatifs relatifs au projet (dépliants, flyers, affiches etc ...)
6. le logo backline! est à rajouter sur tous les imprimés

Remarque: des subsides extraordinaires sont accordés aux groupes se déplaçant au moins 20 fois par an à l'étranger. La demande est à adresser en tant que projet global à l'a.s.b.l. backline! et sera jugée selon les points 2 et 3 du paragraphe a.

b) Fonds à la production de CD compilations

Remarque: Le Fonds de soutien ne subventionne pas des productions de CD individuel et se limite uniquement à la production de CD compilations.

Conditions:

1. le subside ne peut dépasser 750 Euros par projet
2. seront subsidiés des CD compilations lesquels serviront à la promotion des musiques amplifiées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger
3. ne seront pas subsidiées les compilations ayant un but purement commercial
4. le logo backline! est à rajouter sur tous les imprimés
5. les demandes de subside sont à transmettre au secrétariat de l'a.s.b.l. backline! ensemble avec un dossier comprenant:
 - indication du studio d'enregistrement
 - textes
 - rough mix
 - booklet intérieur - 4 pages minimums
 - indication - prévision de pressage
 - indication - prévision de vente
 - indication - éditeur
 - indication - distributeur
 - budget détaillé prévisionnel et définitif

c) Fonds à l'organisation

Conditions:

1. le subside ne peut dépasser 750 Euros par projet
2. ne seront pas subventionnés des centres culturels, syndicats d'initiatives, grands festivals commerciaux et les administrations communales
3. le paiement du subside ne sera pas effectué envers l'organisateur mais sera destiné au paiement des groupes et artistes résidants au Grand-Duché de Luxembourg
3. le logo backline! est à rajouter sur tous les imprimés
4. remise sur les prix d'entrée pour les membres de l'a.s.b.l. backline!
5. les demandes de subside sont à transmettre au secrétariat de l'a.s.b.l. backline! ensemble avec un dossier comprenant:
 - présentation du concert ou du festival
 - stratégie de marketing
 - présentation de documents d'assurances
 - budget détaillé prévisionnel et définitif